



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du

mot :

« *Miscite* »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

[i-slamy.com](http://i-slamy.com)



# Le Dictionnaire du musulman

## A) La définition du mot ikhtilaat

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot ikhtilaat vient des trois lettres : Kha (خ), Lam (ل), Ta (ط) qui forment le verbe Khalata (خَلَطَ) qui signifie mélanger quelque chose à une autre.<sup>1</sup>

Quant au mot Ikhtilaat (اِخْتِلَات) il signifie mixité, mélange.<sup>2</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

Dans le jargon islamique, ce qui est voulu par mixité est le mélange dans un endroit d'une femme avec un homme qui ne fait partie de ses mahram.<sup>3</sup>

### • La différence entre al ikhtilaat et al Khalwa

L'origine du mot Khalwa vient des trois lettres : Kha (خ), Lam (ل), Waw (و) qui forment le verbe khalaaw (خَلَا) qui signifie enlever quelque chose d'une autre.<sup>4</sup>

Quant au mot Khalwa (خَلْوَة), il signifie isolément, enfermement.<sup>5</sup>

Dans le jargon islamique al Khalwa consiste à ce qu'une femme s'isole avec un homme qui ne fait pas partie de ses mahram.<sup>6</sup>



# Le Dictionnaire du musulman

## Résumé :

La mixité consiste à ce qu'un homme ou un groupe d'homme soit dans le même endroit qu'une femme ou un groupe de femme. Alors que l'isolement consiste à ce qu'un homme ou un groupe d'homme soit dans un endroit clos à l'abri des regards avec une femme ou un groupe de femme.

Donc l'isolement est plus spécifique que la mixité. Tout isolement est forcément de la mixité tandis que la mixité n'est pas forcément un isolement.

## B) Ce qu'il faut savoir sur la mixité

### • Qu'est-ce qu'un mahram ?

Comme nous l'avons dit précédemment, la mixité consiste à ce qu'une ou plusieurs femmes soient mélangées dans un endroit avec un ou plusieurs hommes qui ne font pas partie de leurs mahram. Il est donc important de savoir ce qu'est un mahram pour savoir ce qu'est la mixité. Un mahram est une personne avec qui le mariage est interdit pour nous de manière absolue. Cette interdiction au mariage se fait de trois façons :



# Le Dictionnaire du musulman

## 1) La filiation

Il s'agit des parents, des enfants, des frères et sœurs, des tantes et oncles maternels et paternels ainsi que des nièces et neveux. On remarque donc ici que les cousins et les cousines ne font pas partie des mahram, car il est permis de se marier avec son cousin ou sa cousine.

## 2) L'allaitement

Il s'agit de la mère de lait et des frères de lait. C'est-à-dire qu'il n'est pas permis à un homme d'épouser une femme qu'il a allaitée lorsqu'il était bébé. Et il ne lui est pas permis d'épouser une femme qui a allaité la même femme que lui, car il s'agit de sa sœur de lait.



# Le Dictionnaire du musulman

## 3) L'union

Il s'agit des personnes qui deviennent haram pour le mariage de manière définitive lorsque nous nous marions.

### - Les parents de l'époux ou l'épouse ainsi que leurs parents

Lorsqu'un homme se marie avec une femme, la mère de son épouse devient interdite pour lui de façon définitive, et cela même s'il divorce. C'est-à-dire que sa belle-mère lui est interdite au mariage de façon définitive comme sa mère ou sa sœur. Il en est de même pour la femme qui se marie avec un homme. Son beau-père lui est interdit de façon définitive comme son père ou son frère.

#### Remarque :

***Cette interdiction intervient tout de suite après que le contrat de mariage soit acté. Si un couple divorce avant même d'avoir consommé le mariage les parents sont quand même interdits au mariage.***



# Le Dictionnaire du musulman

## - Les enfants de l'époux ou l'épouse

Si un homme ou une femme a des enfants avant de se marier ils deviendront illicites pour le futur époux ou épouse. Si une femme divorcée a une fille de son premier mariage et décide de se remarier. Sa fille sera interdite de manière définitive pour son nouveau mari. Si un homme ayant un fils décide de prendre une deuxième femme, son fils sera illicite pour sa deuxième femme de manière définitive.

### Remarque :

***L'interdiction n'a pas lieu au moment du contrat de mariage, mais lorsque le mariage est consommé. Si un homme se marie avec une femme qui a une fille, ne consomme pas le mariage puis divorce. La fille de son ex-femme n'est pas interdite pour lui. C'est-à-dire qu'il est permis pour lui de se marier avec elle.***

## - La belle fille et le beau-fils

Lorsque notre fils ou notre fille se marie son épouse ou époux deviennent interdits. Si mon fils se marie, sa femme devient interdite au mariage pour moi. Il en est de même pour celle qui voit sa fille se marier. Le mari de sa fille devient interdit pour elle. L'interdiction a lieu immédiatement au moment du contrat et non lors de la consommation du mariage.



# Le Dictionnaire du musulman

## Remarque :

***La belle-sœur n'est pas considérée comme un mahram pour l'époux. Certes en islam il est interdit d'épouser une femme et sa sœur en même temps. Mais cette interdiction ne fait pas de la belle-sœur un mahram. Le mahram est une personne qui est interdite pour nous au mariage de manière définitive. Ce n'est pas le cas pour la belle-sœur. Celui qui divorce avec sa femme, il est pour lui d'épouser sa sœur ensuite. Ce n'est donc pas un mahram pour lui, même lorsqu'il est marié avec sa sœur .7***

## • Le jugement de l'isolement

Comme nous l'avons dit précédemment, il est important de connaître la différence entre la mixité et l'isolement. Cela permet de comprendre les différentes catégories de mixité ainsi que leur jugement religieux. L'isolement d'une femme est haram en islam.

**D'après ibn 'Abbas, le prophète a dit : « Que ne s'isole pas un homme avec une femme sans la présence d'un mahram avec elle. » [Moulim : 1341]**



## Le Dictionnaire du musulman

L'imam Nawawi a dit à propos de ce hadith : « Nous pouvons comprendre deux choses de la parole « sans la présence d'un mahram avec elle ». Nous pouvons comprendre qu'il s'agit d'un des mahram de la femme, mais aussi un des mahram de l'homme ou de la femme. Et c'est ce choix qui se rapproche le plus des règles des savants, car il n'y a pas de différence dans le fait que le mahram soit le sien comme son fils, son frère, sa mère ou sa sœur ou qu'il soit un mahram venant de l'homme comme sa sœur, sa fille ou sa tante. Il est donc permis d'être avec elle dans cette situation.<sup>8</sup>

D'après Ibn 'Abbas, le Prophète a dit : « Que celui qui croit en Allah et au jour dernier qu'il ne reste pas seul avec une femme sans qu'il n'y ait entre lui et elle un mahram ». [Al Mou'jam al kabir : 11462]

D'après 'ouqba ibn 'amir, le prophète a dit : « Un homme ne peut pas s'isoler avec une femme sans avoir chaytan pour troisième compagnon. » [thirmidhi : 1171]

L'imam al mubaarakfoury a dit concernant ce hadith : « c'est-à-dire que Shaytan est avec eux et accentue leurs passions et leurs désirs afin de les faire tomber dans la fornication. »<sup>9</sup>





# Le Dictionnaire du musulman

## • Les catégories de mixité

### - La mixité illicite

Il s'agit de la rencontre voulue et directe entre les deux sexes opposés, qui ne sont pas des mahram avec la possibilité d'éviter cette situation.

Cette définition de la mixité haram nous indique qu'il faut cinq conditions dans une mixité pour qu'elle soit considérée comme haram.

- Une rencontre voulue : c'est-à-dire que la personne a la volonté de se rendre dans cet endroit qui comporte de la mixité. Comme celui qui souhaite se rendre à son travail ou son école.
- Directe : c'est-à-dire que la rencontre doit être réelle et directe. Si les hommes et les femmes sont séparés par un rideau, un mur ou à travers un écran sur internet. Ce n'est pas considéré comme une rencontre directe.
- Entre les deux sexes opposés : Évidemment nous parlons de mixité lorsqu'il s'agit d'hommes et de femmes.
- Qui ne sont pas des mahram : lorsqu'un homme est seul avec une femme qui est mahram pour elle, ceci n'est pas considéré comme de la mixité haram.



## Le Dictionnaire du musulman

- La possibilité d'éviter cette situation : Cette condition fait sortir les situations où il est compliqué, voire impossible, d'éviter la mixité, comme dans la rue, les marchés ou le pèlerinage. Donc celui qui s'expose à une situation de mixité alors qu'il peut l'éviter entre dans la mixité haram.<sup>10</sup>

- **Les raisons de l'interdiction de la mixité**

Nous entendons malheureusement un peu partout sur les réseaux des gens prétendre que la mixité n'est pas haram de manière absolue ou qu'il n'y a aucune preuve sur l'interdiction de la mixité. Ces gens ignorants ou qui cherchent à égarer les musulmans n'ont pas pris en considération une règle fondamentale en islam.

سَدُّ الدَّرَائِعِ

**Fermer les portes afin  
d'éviter un mal**

**i-slamy.com**



# Le Dictionnaire du musulman

Cette règle fondamentale en islam consiste à fermer toutes les portes qui mènent à un mal. Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot Charia, la législation est venue pour préserver cinq grands principes. Toute chose venant contredire ces grands principes est fermement interdit par l'islam. Mais ce n'est pas tout. Si une chose peut mener à cet interdit d'une manière ou d'une autre. Elle est également interdite par la législation.

## Exemple :

La législation est venue pour préserver le sang et la famille. C'est donc pour cela que l'islam réprime sévèrement la fornication et l'adultère, car il s'agit d'un immense péché qui détruit des sociétés, des familles et rend la filiation impossible.<sup>11</sup>

﴿ وَلَا تَقْرَبُوا الزَّيْنَةَ إِنَّهُ كَانَ فَحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا ﴾

Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! [17 : 32]

L'imam si'di a dit à propos de ce verset : « L'interdiction de s'approcher de quelque chose est plus fort que la simple interdiction de faire cette chose, car cela implique également l'interdiction de l'ensemble des introductions pouvant mener à cette interdiction. »<sup>12</sup>

i-slamy.com



# Le Dictionnaire du musulman

## Résumé :

Allah a interdit au croyant de s'approcher de la fornication. Il n'a pas dit au croyant ne faites pas la fornication, mais ne vous approchez pas de la fornication. Donc toute chose menant a la fornication est interdit en islam tel que : avoir un contact physique avec une personne du sexe opposé qui n'est pas notre mahram, ne pas baisser le regard face aux tentations, être dans une pièce seule avec une personne du sexe opposé ou la mixité.

## Remarque :

*Il y a deux façons de savoir qu'un acte est une porte à un haram et donc qu'il ne faut pas l'emprunte.*

## 1) Mentionner directement par la législation

Il s'agit des portes que la législation a fermées pour ne pas tomber dans un péché.

**D'après Maaqal ibn Yassar, le Messenger d'Allah a dit : que l'on enfonce une aiguille en fer dans la tête de l'un d'entre vous vaut mieux pour lui que de toucher une femme qui n'est pas la sienne. [Mou'jam al kabir : 487]**

Il ne fait aucun doute qu'avoir un contact avec le sexe opposé est une porte à la fornication. C'est pour cela que l'islam a fermé et que le prophète a dit : « **Certes je ne serre pas la main aux femmes** » [Nassa-i :4181].

**i-slamy.com**



# Le Dictionnaire du musulman

## 2) La généralité

Il s'agit d'une situation qui est connue comme étant une porte à un haram. Il est donc obligatoire de fermer cette porte et de ne pas l'emprunte.

**Exemple :**

**De nos jours il y a des sites de rencontre où il est permis de s'inscrire gratuitement pour pouvoir parler avec des gens du sexe opposé sans la présence de mahram. Il ne fait aucun doute que dans la grande majorité des cas cela mène à la fornication.**

Il est donc interdit pour le musulman d'emprunter cette porte. Cela est également interdit pour celui qui prétend ne pas vouloir tomber dans la fornication, mais chercher le mariage par cette voie. Dans ce cas précis, nous ne regardons pas les cas individuels, mais la majorité des cas. Si cette chose amenée à la fornication pour la majorité des gens alors cela est interdit pour tout le monde. Combien de personnes ont fréquenté quelqu'un dans le but du mariage et sont tombées dans la fornication ! <sup>13</sup>

**i-slamy.com**



## Le Dictionnaire du musulman

- **Les cas de mixité interdite que les gens négligent**

- **La mixité entre les enfants prépubères**

Il y a beaucoup musulmans qui laissent leurs enfants jouer et s'isoler avec les enfants de leurs amis ou de leur frère et sœur alors qu'ils ont atteint un certain âge. Comme nous l'avons dit précédemment, les cousins et les cousines ne sont pas des mahram entre eux. Ils ne doivent pas être isolés entre eux. Et même s'ils ne sont pas encore pubères et n'ont donc pas de péchés. Il ne faut pas les faire grandir dans cette habitude puis leur dire un beau jour qu'il est interdit de parler et d'être isolé avec sa cousine ou son cousin. De plus, il est extrêmement fréquent que des cousins et cousines tombent amoureux et tombent dans la fornication.<sup>14</sup>

- **La mixité entre beau-frère et belle-sœur**

D'après Ouqba Ibn Amir, le Messager d'Allah a dit : « Prenez garde d'entrer chez les femmes ! ». Et un homme issu des Ansar lui dit : « Qu'en est-il d'Al Hamou ? » le prophète répondit « Al Hamou, c'est la mort. » [Boukhari : 5232]



## Le Dictionnaire du musulman

Ce qui est voulu par al Hamou c'est le frère de l'époux ou ses proches.

**Cheikh Abou Adam Al ithiobi a dit : " ibn wahb a dit : "J'ai entendu Al Layth dire : Al Hamou c'est le frère de l'époux ou les proches de l'époux comme son cousin ou autre. » <sup>15</sup>**

Ce noble hadith nous indique qu'il n'est pas permis pour le beau-frère de s'isoler avec la femme de son frère ou la belle-sœur de s'isoler avec le mari de sa sœur. Il en est de même pour les neveux et nièces qui ne doivent pas s'isoler avec les époux ou épouses de leurs oncles ou tantes.

Il ne fait aucun doute que l'isolement avec le beau-frère est plus dangereux que l'isolement avec quelqu'un d'autre. De manière générale les frères se ressemblent physiquement et mentalement ce qui est une tentation pour l'épouse. Les frères peuvent également avoir les mêmes attirances en matière de femme. Ce qui est une tentation pour le beau-frère. C'est pour cela qu'il est très fréquent d'entendre des cas d'adultère entre l'épouse et son beau-frère ou l'époux et sa belle-sœur .<sup>16</sup>



# Le Dictionnaire du musulman

## - La mixité licite

Il s'agit du mélange entre homme et femme dans des endroits publics, utiles pour les gens et dans lesquels il est difficile de pouvoir séparer les hommes et les femmes. Il s'agit des endroits comme la rue ou les marchés.

Comme nous l'avons dit précédemment, la mixité est interdite afin d'éviter pour la fornication. Dans ces cas précis, les voies qui peuvent amener à la fornication sont minimes. De plus, séparer les hommes et les femmes dans ce genre d'endroit serait très difficile et une contrainte pour les gens dans leur vie de tous les jours.

### ❖ Les cas de mixité licite

- Les femmes avec leur mahram ou avec des enfants non pubères à condition qu'ils ne décrivent pas la femme à des aux étrangers.
- Le regroupement des hommes et des femmes a la mosquée pour la prière.





# Le Dictionnaire du musulman

**Aisha a dit : « Les femmes croyantes avaient l'habitude de participer à la prière de l'aube avec le prophète enroulée dans leur grande couverture [en guide de voile]. Lorsque la prière était accomplie, elles retournaient dans leur maison sans que personne ne puisse les reconnaître à cause de l'obscurité. »[boukhari : 578]**

Ce noble hadith nous montre la permission pour les femmes de se rendre à la mosquée à condition bien sûr qu'elles soient voilées correctement et que la fitna soit évitée.

**D'après Abou hourayra, le Prophète a dit : « Les meilleurs rangs des hommes sont les premiers et les plus mauvais sont les derniers et les meilleurs rangs des femmes sont les derniers et les plus mauvais sont les premiers. [Moulim : 440]**

Ce hadith nous montre la permission pour la femme de prier dans le même endroit que les hommes. Mais il nous incite également à être le plus éloigné des femmes pour éviter toute déconcentration et fitna. En effet, les hommes se placent devant les femmes à la mosquée et le meilleur des rangs pour les hommes est le premier tandis que le meilleur pour les femmes est le dernier. Les meilleurs des rangs sont donc ceux qui éloignent le plus les hommes et les femmes.



## Le Dictionnaire du musulman

- Lors de la rencontre entre le prétendant et la prétendante en compagnie de son mahram dans le but de marier. Comme nous l'avons dit dans la vidéo sur la rencontre entre les prétendants, l'islam a permis aux prétendants de se rencontrer et se voir dans le but du mariage.
- Lorsque l'homme et la femme sont derrière un voile. Il s'agit de ce qui été fréquent à l'époque du prophète.<sup>17</sup>

﴿ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا فَسَأَلُوهُنَّ مِنْ وَرَاءِ حِجَابٍ ذَلِكُمْ

أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ﴾ ﴿٥٣﴾

Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs. [33 : 53]



# Références

- 1- « maqayis lugha », ibn faris, tome 2/page 208.
- 2- “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 63.
- 3- “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 63.
- 4- « maqayis lugha », ibn faris, tome 2/page 204.
- 5- “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 63.
- 6- “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 62.
- 7- « Mawsou’atoul ijma’ fil fiqh », tome 3/page 192 ; “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 62
- 8- “Al Minhaj”, Nawawi, tome 9/page 109.
- 9- “Touhfatoul ahoudhi », Al Moubarakfour, tome 4/page 282
- 10- “Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa”, Mohammed Saqr, tome 1/page 64.
- 11- “I’lam al mouwaqqi’in”, ibn qayyim al jawzi, tome 5/page 66.
- 12- «Tafsir si’di », Abderahman si’di, page 457.



## Le Dictionnaire du musulman

- 13- "I'lam al mouwaqqi'in", ibn qayyim al jawzi, tome 5/page 66.
- 14- "Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa", Mohammed Saqr, tome 1/page 66-67.
- 15- "Charh sahih Mouslim", Mohammed ibn Ali ibn Adam al ithiobi, tome 35/page 588]
- 16- "Charh sahih Mouslim", Mohammed ibn Ali ibn Adam al ithiobi, tome 35/page 588]
- 17- "Al ikhtilaat bayna rijal wa nissa", Mohammed Saqr, tome 1/page 62.